

vouloit tout dire. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'article CONCILES il n'a pas cru devoir prouver que les conciles généraux avoient été convoqués & présidés par les papes, parce que cela eût amené des détails historiques qui eussent mené fort loin. (a)



Développement du Catéchisme des diocèses de Cambrai, de Liege & de Namur, avec cette épigraphe. Formam habe sanorum verborum. 2 Tim. 1, 13. Par l'abbé P. J. D. prêtre. A Maestricht, chez P. L. Lekens. Et se trouve à Liege, chez J. F. Bassompierre, chez Demazeau & chez Lemarié. 1788. — 1789. 2 vol. in-8vo.

Nous avons fait connoître cet ouvrage dans le Journal du 15 Août 1788, p. 578. Divers accidens ont retardé la fin du 2^e. volume qui vient de paroître & qui répond parfaitement au jugement que le pu-

(a) Voyez sur la convocation, présidence, & confirmation des conciles, les Journ. du 1 Déc. 1787, p. 490. — 1 Janv. 1789, p. 23. 24. — En ce moment je rencontre encore touchant la confirmation, ce passage bien remarquable de la Lettre des Peres du concile de Chalcédoine au pape S. Léon : *Rogamus igitur & tuis decretis nostrum honora judicium ; & sicut nos capiti in bonis adjecimus consonantiam, sic & summitas tua filiis quod decet, adimpleat.* Le concile, composé de plus de 600 évêques qui sans doute connoissoient parfaitement leurs droits, semble avoir voulu prévenir & réfuter d'avance les chicanes faites à l'autorité pontificale dans les derniers tems.